



ERIC CABANIS / AFP

C'est en 2018, lors de leur assemblée plénière à Lourdes, poussés par la pression médiatique, que les évêques français ont commandé le rapport de la Ciase.

observe malheureusement la reproduction de schémas identiques entre les pays, mais pas toujours à la même époque...

C'est ce que l'on découvre dans votre livre. Nous avons l'image d'une institution ecclésiale centralisée depuis Rome, mais les situations diffèrent fortement d'un pays à l'autre. La prévention à l'égard de la pédophilie ne progresse pas partout ?

Il existe une centralisation très forte, notamment dans le domaine du droit canon, cette réglementation juridique qui s'applique au monde entier. Pour autant, la manière dont ce droit est appliqué dépend des cultures ou de la bonne volonté de l'évêque sur le terrain. C'est cela qui pose en partie des problèmes. Si le droit canon avait été appliqué rigoureusement dans tous les pays du monde, on aurait sans doute moins connu de tels crimes. Il est cependant resté méconnu, et sagement rangé sur les étagères de certains épiscopats.

Note-t-on des améliorations à ce niveau-là ? De même, la formation des jeunes prêtres, en Belgique et en France, a-t-elle progressé ?

Oui, les progrès sont réels, tant dans l'application du droit canon que dans la formation. Dans les séminaires, cette dernière est plus adaptée. Des femmes et des psychologues y sont investis, et on fait davantage attention aux personnes.

La stratégie du silence, utilisée pour protéger l'institution, relève-t-elle du passé dans ces deux pays, ou existe-t-elle encore ?

En principe, oui. En France, la majorité des évêques vont s'emparer du rapport de la Ciase, le prendre au sérieux, et mettre les victimes au cœur de leur politique. Pour autant, certains évêques, prêtres et même des catholiques résistent encore, affirment qu'ils en ont assez de ces histoires du passé, qu'il faut passer à autre chose...

Et vous, qu'en pensez-vous ? Soulève-t-on uniquement des affaires du passé ?

Il n'y a aucun doute que le nombre de crimes est en très nette diminution et que tout est fait pour que cela se poursuive. Mais ce n'est que le premier volet de la question. Le deuxième concerne les nombreuses victimes qui portent des séquelles parfois invivables. Ce sont ces victimes qu'il faut écouter, envers lesquelles il faut tout faire pour qu'elles puissent retrouver une vie aussi normale que possible. Donc, non, nous ne soulevons pas des affaires du passé : le présent, c'est le présent des victimes que l'Église doit entendre. Certains évêques et communautés se sont déjà placés de leur côté, d'autres non. C'est ensuite que s'ouvrira une autre question capitale et difficile, celle de la réparation. Que faudra-t-il mettre en place ? Des indemnités, des compensations pour la souffrance engendrée ?

L'Église se proclame "sainte". Comment le croire ? Et comment le prêtre que vous êtes souhaite-t-il encore s'y investir ?

L'Église est "sainte", mais cela ne veut pas dire qu'elle est parfaite. La sainteté n'est pas une perfection angélique, elle est un chemin de progression. L'Église doit donc assumer son péché, avancer, demander pardon et réparer. Les catholiques doivent pour cela revenir aux sources de leur foi qu'est l'Évangile. Ils sont invités à approfondir cette foi et à être exigeants par rapport à cette institution qui les a portés. Et cela d'autant plus que, si d'autres institutions sont aussi touchées par la pédophilie, et que si tous les prêtres sont loin d'être pédophiles, l'Église est éminemment coupable. La contradiction est en effet flagrante entre son discours, qui invite au respect des plus faibles, et la pédophilie, qui transforme l'enfant en une chose désirée et non plus une personne à respecter.

Où en est-on en Belgique ?

Le 13 septembre dernier, l'Église en Belgique publiait son rapport annuel sur les abus sexuels sur mineurs commis en son sein. En 2020, ce sont 59 plaintes de comportements sexuels transgressifs qui ont été signalées dans l'Église catholique en Belgique. C'est plus que pour la période 2016-2017, où seules huit plaintes avaient été enregistrées, et également davantage que pour la période 2018-2019, où 64 plaintes avaient été enregistrées sur deux ans. Comment l'expliquer ? *"L'accroissement du nombre de rapports en 2020 est peut-être une conséquence de la volonté répétée d'accorder une attention sérieuse aux mesures correctives possibles"*, explique Manu Keirse, président de la fondation d'utilité publique Dignity qui représente l'Église lors des procédures devant le Centre d'arbitrage, et pour indemniser les victimes à la suite des décisions de ce dernier.

60 % des faits signalés se sont produits il y a plus de 30 ans, 31 % il y a plus de 40 ans, et 30 % remontent aux 20 dernières années. On note ici aussi un changement : les rapports précédents comportaient moins de 8 % de faits remontant aux 20 dernières années.

Dès cette année, deux points de contact (et non plus dix) resteront accessibles pour les plaintes, l'un pour les diocèses et congrégations francophones et l'autre pour les diocèses et congrégations néerlandophones. Contact : 02.507.05.93 ou info.abus@catho.be.